

Bonjour,

Dans le cadre de votre abonnement aux BSV N-A, **veuillez trouver ci-dessous une alerte spécifique à la découverte du charançon noir du figuier (*Aclees taiwanensis*) en Nouvelle-Aquitaine.**

Vous trouverez une **fiche de reconnaissance**, éditée par la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), en [cliquant ici](#).

La **découverte fin juillet 2022** de la présence du charançon noir du figuier (*Aclees taiwanensis*) **sur la commune de Montclar d'Agenais (Lot-et-Garonne)** a incité la DRAAF/SRAL à lancer une campagne de communication locale afin de connaître son expansion.

Il semblerait que celle-ci soit déjà importante dans ce département.

Le charançon noir n'avait été jusqu'alors répertorié que dans le département du Var depuis 2019.

Il s'agit d'un coléoptère noir brillant de 2 cm, d'aspect caractéristique de charançon avec son rostre, essentiellement nocturne et grégaire.

Il pond ses oeufs à la base du tronc. Les larves qui se développent dans l'arbre le détruisent du fait de leur consommation des tissus végétaux. Les émergences d'adultes se produisent en juin-juillet puis septembre-octobre. C'est donc la période idéale pour repérer les adultes.

Bien qu'organisme non réglementé, **son incidence économique et patrimoniale peut être très conséquente pour les détenteurs de figuiers : les arbres affaiblis peuvent mourir en quelques années.**

La surveillance du territoire est l'affaire de tous : arboriculteurs professionnels, techniciens, particuliers.

Afin de connaître son aire de dispersion, **il est appelé à la vigilance par rapport aux symptômes évocateurs de la présence de cet insecte** (affaiblissement de l'arbre, jaunissement des feuilles, sciure, écoulements de sève sur le tronc ou les branches charpentières, écoulements d'exsudats brunâtres au niveau du collet, broutage des feuilles, bourgeons et fruits par les adultes) **et il est demandé de déclarer rapidement sa présence à la DRAAF/SRAL à l'adresse suivante : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr**

Merci à chacun d'entre vous de bien vouloir diffuser cette information.

Vous en souhaitant bonne lecture,

Cordialement

Pour consulter toutes les éditions BSV parues, rendez-vous sur la page BSV de la Chambre régionale d'agriculture N-A : <https://bsv.na.chambagri.fr>

Pour recevoir d'autres éditions BSV Nouvelle-Aquitaine, inscrivez-vous directement en ligne en cliquant [ici](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir de Bulletins de Santé du Végétal (BSV) par mail, [cliquez ici](#)